



## Représentation pour la Tunisie

Madame, Monsieur,

Vous venez de déposer une demande de visa long séjour en qualité de conjoint de français. Afin de recevoir votre titre de séjour en France, vous devez, conformément à la réglementation en vigueur, effectuer une visite médicale organisée par les services de l'O.F.I.I.

En conséquence, vous allez recevoir une convocation sur votre adresse électronique (mail), dans un délai maximum de 15 jours, vous indiquant la date et le lieu de votre rendez-vous pour cette visite médicale.

Le jour de la visite médicale, vous devez vous présenter muni de :

- votre passeport ou carte d'identité nationale,
- votre carnet de vaccination à jour, vos comptes rendus d'hospitalisation, vos lunettes de vues ainsi que votre carnet de maternité, le cas échéant.
- Le résultat d'un MONOTEST ou IDR à la tuberculine (BCG si négatif) datant de moins de 3 mois et vaccin DTP (moins de 5 ans), établis par un médecin.
- Une photographie d'identité

Je vous précise qu'il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Le Directeur de la Représentation

Je certifie avoir bien pris connaissance de la procédure OFII